



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 avril le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 16/03/26 par Monsieur Jérôme VALENCIAN, son Maire en exercice.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que certains logements communaux situés sur Piau Engaly sont destinés à la location touristique saisonnière et propose de se prononcer sur les tarifs de location :

11 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la réunion du 20/03/26
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (location, renouvellement de bail, modification...)
- Fixation des tarifs de location saisonnière été pour les logements communaux
- Désignation des délégués à l'association pour la valorisation du massif du Néouvielle, pour le CNAS et désignation d'un 4ème délégué pour Radio Vallée d'Aure (Neste FM)
- Convention avec le cabinet URBADOC pour l'instruction des dossiers d'urbanisme
- Indemnisation du Président Directeur Général de la SEML Aragnouet Piau Engaly

- Questions diverses :
 - Reprise des travaux liés à la crue de septembre 2024 (Neste Meyabat, Pont du Moudang...)
 - Travaux à Eget Cité suite à la crue de septembre 2024
 - Plan communal de sauvegarde
 - Délégations attribuées aux adjoints
 - Rôle du conseiller référent de l'école
 - Présentation de l'organigramme de la mairie
 - Création d'une commission de travail pour le local communal du Pont du Moudang
 - Point information sinistre parement résidence Ecrin de Badet
 - Rapport du RTM sur l'état des dispositifs de sécurisation de la RD 173 (route tunnel Aragnouet Bielsa)

Début de la séance : 17.15 h

Fin de la séance 20 h

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
VALENCIAN Jérôme	X			
FOUGA Sabine	X			
PEMEJA Fabrice	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
SAJOUS Héloïse	X			
SOULIER Jean Pierre	X			
GAILLABAUD David	X			
DEDIEU Valérie	X			

Déroulement de la séance

Mme Nathalie ALBERT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour délibérer sur les points suivants, non inscrits à l'ordre du jour de la convocation :

- Prêt d'un mini-bus à la Communauté de Communes Aure Louron pour le transport des enfants du centre de loisirs et du local jeunes
- Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs

Accepté à l'unanimité.

DL/53-04-26 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 20/03/26.

DL/54-04-26 Fixation des tarifs des logements communaux destinés à la location touristique pour l'été 2026

RESIDENCE	NUMERO APPT	Type	PLACE DE MARCHÉ & AIRBNE		
			TARIF HAUTE SAISON	TARIF MOYENNE SAISON	TARIF BASSE SAISON
GELA	N°409	T3 (4/6 pax)	329,00 €	275,00 €	240,00 €
CLUB ENGALY I	N°209	STUDIO (2/4 pax)	278,00 €	217,00 €	188,00 €
CLUB ENGALY I	N°402	T3 (4pax)	299,00 €	239,00 €	209,00 €
CLUB II	N°62	STUDIO (2 pax)	188,00 €	144,00 €	129,00 €
CLUB II	N°47	STUDIO (2/4 pax)	278,00 €	217,00 €	188,00 €
	N°1	T2(4pax)	329,00 €	275,00 €	240,00 €
	N°2	T2(4pax)	329,00 €	275,00 €	240,00 €
	N°3	T2(4pax)	329,00 €	275,00 €	240,00 €
	N°4	T2(4pax)	329,00 €	275,00 €	240,00 €
RESIDENCE 1850	N°8	T3 (4 pax)	329,00 €	275,00 €	240,00 €
	N°9	T3 (4 pax)	404,00 €	375,00 €	333,00 €
LE HOURC		T4 (10pax)	1.200,00 €	850,00 €	550,00 €

NB: Les frais d'électricité sont facturés en sus.

Haute saison	du 25/07/2026 au 15/08/2026
	du 4/07/2026 au 25/07/2026
Moyenne saison	du 15/08/2026 au 22/08/2026
	du 25/04/2026 au 04/07/2026
Basse saison	du 22/08/2026 au 24/10/2026

Monsieur Le Maire explique que ces logements sont commercialisés par la SEML Aragnouet Piau Engaly et que c'est cette même structure qui propose les tarifs à appliquer. Pour l'été prochain, il est proposé une légère hausse du tarif de location de la Maison du Hourc qui enregistre un très bon chiffre de remplissage sur la saison estivale.

DL/55-04-26 Désignation des délégués à l'association pour la valorisation du massif du Néouvielle, pour le CNAS et désignation d'un 4ème délégué pour Radio Vallée d'Aure (Nestes FM)

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de compléter la délibération du 20 mars 2026 qui procède à la désignation des délégués aux instances extérieures ;
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, désigné les délégués suivants :

Association pour la valorisation du massif du Néouvielle :

1 titulaire : Nathalie ALBERT

1 suppléant : David GAILLABAUD

Centre National d'Actions sociales :

Mme FOUGA explique aux conseillers municipaux que moyennant une cotisation annuelle d'environ 200 € par agent prise en charge par la collectivité permet à ces derniers d'obtenir les avantages suivants : réduction pour le cinéma, réduction pour les vacances, participation aux adhésions sportives, prêt à taux zéro pour le financement d'études supérieures...

Mme FOUGA est désignée élue référente auprès de cet organisme.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de se prononcer pour le représentant du personnel lors d'une prochaine réunion.

Radio Vallée d'Aure (Nestes FM) :

Ont été désignés par délibération du 20/03/26 : Pierre GAUCHET, Jérôme VALENCIAN et Héloïse SAJOUS. Le conseil municipal désigne comme 4ème délégué, Valérie DEDIEU.

Agence Française des Chemins de Saint Jacques de Compostelle :

1 titulaire : Dominique CASTET

DL/56-04-26 Convention de prestation de service en vue de l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol avec le bureau d'études URBADOC

Monsieur Le Maire expose que jusqu'à présent, les dossiers relatifs à l'urbanisme étaient suivis par Mme PALASSET et M. Jean VIDALON. Mme PALASSET épure actuellement ses jours de congés acquis au titre du Compte Epargne Temps avant de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2026. Quant à M. Jean VIDALON, celui-ci a présenté sa démission au 15 mars 2026. En conséquence, la collectivité ne disposant plus de compétence en son sein pour suivre ce type de dossier, il est proposé au conseil municipal de confier cette mission à un bureau d'étude spécialisé. Monsieur Le Maire précise que le montant de cette prestation est moins élevé pour la commune que le versement d'un salaire annuel.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention de prestation de services, le conseil municipal confie la mission du suivi des dossiers relatifs à l'urbanisme au bureau d'études URBADOC.



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2026

DL/57-04-26 Désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale de la SEML Aragnouet Piau Engaly et fixation du montant maximum de la rémunération susceptible d'être perçue par le Président Directeur Général de la SEML Aragnouet Piau Engaly

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que conformément aux statuts de la SEML Aragnouet Piau Engaly dont la commune est l'actionnaire majoritaire, 7 délégués ont été désignés par délibération du 20 mars 2026 et par cette même délibération, le conseil municipal a demandé que Monsieur Le Maire se porte candidat à la présidence direction générale du conseil d'administration de cette société.

En complément de cette délibération, il convient de désigner le représentant de la commune à l'assemblée générale de la SEML Aragnouet Piau Engaly et ce, durant son mandat électif.

En outre, l'article L 1524-5 9^{ème} alinéa du CGCT prévoit la possibilité pour un Président Directeur Général d'une SEML de percevoir une indemnité.

Aussi, après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De désigner Jérôme VALENCIAN en tant que représentant de la SEML commune d'Aragnouet au sein de l'assemblée générale de la SEML Aragnouet Piau Engaly

- De fixer le montant maximum de la rémunération annuelle susceptible d'être perçue par le Président Directeur Général à 40 000 € bruts

Il est précisé que l'encadrement opérationnel de la SEML étant revu, le futur PDG aura désormais des fonctions opérationnelles qui n'étaient pas occupées précédemment par le Président Directeur Général. Ainsi, il prévoit un planning annuel dédié à cette mission reposant sur les principes suivants :

- L'hiver : présence quotidienne pour le suivi de l'exploitation
- L'été : présence quotidienne en demi-journées pour le suivi des chantiers

DL/58-04-26 Prêt du bus 9 places Renault Trafic à la Communauté de Communes Aure Louron pour le transport des enfants du centre de loisirs et du local jeunes

Considérant l'intérêt pour les enfants du territoire de bénéficier de sorties pédagogiques et de loisirs, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de prêter le bus 9 places appartenant à la commune, à la communauté de communes Aure Louron pour la période du 20 au 30 avril 2026.

DL/59-04-26 Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs CCID

Monsieur Le Maire expose que par courrier du 30/03/26, la Direction Départementale des Finances Publiques a demandé une liste de 24 contribuables dont 12 seront choisis par le Directeur Départemental pour composer la commission communale des impôts directs. A l'unanimité, le conseil municipal propose au Directeur Départemental des Finances publiques, les contribuables suivants :

Membres titulaires : Mme CARRERE Patricia, M. LUBIATO Damien, Mme PICHON Pierrette, Mme PRAT Valérie, Mme DELHUMEAU Céline, Mme PALASSET Maryse, M. SAJOUS Julien, Mme FOUGA Josiane, M. VIDALON Jean Gilles, M. CASTET Jean Pierre, M. CARRERE Tony, BOURTHOMIEUX Thierry

Membres suppléants : VIREPINTE Céline, MAS Jean Pierre, VERNARDET Julien, DUTHU Jean Luc, NOGUES Virginie, TEXIER Jean Marc, FOUGA Georges, ROMERO Corinne, ROMERO Clément, VALENCIAN Fabien, CARRERE Nadine, Hélène SAJOUS

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux post crue septembre 2024 : les travaux au Pont du Moudang se poursuivent (financement par le PETR). A Meyabat, le dossier est en cours d'instruction par les services de la DDT. Une recherche de la présence du Desman doit être engagée sur les rives. Néanmoins, les travaux devraient être réalisés rapidement, car une crainte persiste avec la fonte des neiges. A Eget Cité, il reste à réaliser la partie voirie. La nouvelle municipalité envisage un aménagement paysager avec notamment la création d'une aire de jeux pour enfants. Le Maire propose aux conseillers de réfléchir aux aménagements qui pourraient être réalisés sur ce hameau situé à l'entrée de la commune. Fabrice PEMEJA précise que la SHEM va débiter les travaux cet été.

Plan communal de sauvegarde : Dominique CASTET présente le document aux conseillers. Ce plan vise à assurer la sécurité des habitants. Il est nécessaire de le mettre à jour régulièrement. Le conseil municipal se réunira le 28/05/26 à 15 h pour cette mise à jour.

Organigramme de la mairie : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l'organigramme des services de la mairie.

Résidence Ecrin de Badet : Monsieur Le Maire rappelle le sinistre survenu sur le parement en alucobon qui n'a pas résisté au poids de la neige. Une modification de ce matériau est en cours de réalisation.

Sécurisation RD 173 accès tunnel Aragnouet Bielsa : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'un survol en hélicoptère des râteliers a été effectué. Certains sont endommagés et le Maire rappelle que la sécurisation de cette route d'accès relève de la responsabilité de la commune. Le montant de ces travaux devra être prévu au budget 2026. La surveillance du risque d'avalanche est assurée par un prestataire espagnol pour le compte du consortio en charge de la gestion du tunnel et de ses accès. Cette surveillance n'a pas été satisfaisante cet hiver ; des manquements ont été relevés notamment par Georges FOUGA, responsable de la sécurité.

Extension du cabinet médical : présentation des plans par Le Maire. Fabrice PEMEJA est en charge du suivi de ce dossier dont le coût est estimé à 150 000 €. Les travaux débiteront au mois de septembre 2026.

Logements communaux : il est nécessaire de répondre aux exigences des Diagnostics de Performance Energétique. Le montant des travaux est très important, aux alentours de 1 million d'euros. Le conseil municipal devra réfléchir aux priorités.

Aménagement du local communal du Pont du Moudang : enveloppe budgétaire de 60 000 €. Un groupe de travail est constitué de Sabine FOUGA, Nathalie ALBERT, Dominique CASTET et Valérie DEDIEU pour réfléchir aux futurs aménagements.

Crèche et centre de loisirs : une réflexion doit être lancée par Sabine FOUGA pour l'aménagement de la crèche et la création d'un centre de loisirs pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans. Enveloppe budgétaire de 40 000 €.

Foyer communal : l'aménagement d'une cuisine est envisagé. Groupe de travail : Sabine FOUGA et Philippe SPITERI.

Route d'accès à Cap De Long : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il rencontrera Mme La Sous-Préfète le 8 avril prochain pour évoquer cette problématique.

Travaux de la SHEM pour la mise aux normes de l'évacuateur de crue au barrage d'Orédon : Il reste à discuter du dédommagement en matière de perte financière pour le refuge et le chalet d'Orédon dont les travaux vont impacter la fréquentation. Il reste également à évoquer la base de vie de l'entreprise en charge de ces travaux. L'autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée lorsque les montant financiers auront été arrêtés.

Construction d'une résidence de tourisme : le projet porte sur la réalisation de 30 logements en continuité de la résidence Club Engaly II. Le promoteur indique avoir vendu 40 % du projet.

Pour Philippe SPITERI il faudra penser à la réalisation de parkings. Héloïse SAJOUS évoque la possibilité de créer des parkings couverts payants comme cela existe dans la plupart des stations. Monsieur Le Maire rappelle le coût élevé de tels ouvrages mais le sujet devra être pris au sérieux.

Agenda du Maire : Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un rendez-vous a été pris avec La Maire de St Lary Soulan d'une part pour se présenter et d'autre part pour évoquer les sujets tels que Radio Vallée d'Aure, le SIVU Aure Néouvielle ainsi que les travaux de sécurisation de la falaise prévus au niveau de la carrière MIR.

Permanences du Maire et des Adjointes : Monsieur Le Maire et les adjoints pourront recevoir les administrés sur rendez-vous le lundi.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE